

# PV de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020

Ouverture du conseil : 21 H 00

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BLIGNY

## Ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu de la séance précédente,*
- *Echange sur le projet éolien de la Croix de Boudet,*
- *DM OP 000 Etude lotissement le pont 2,*
- *DM Budget Assainissement – Opération 18 – Extension les Gardies,*
- *DM Budget Assainissement – Opération d’ordre budgétaire Pénalité – Crédit Agricole,*
- *Exonération des ordures ménagères auprès des gendarmes et du camping,*
- *Attribution des lots du marché « construction d’une salle polyvalente »,*
- *Nouveau plan de financement de la salle polyvalente,*
- *Vente de l’ancienne Mairie,*
- *Modification tarif de vente du lot 4 lotissement le Pont,*
- *Chemin d’accès à la Baume,*
- *Division et procédure de déclassement du domaine public vers le domaine privé – Roquecanude ,*
- *Délibération fixant les exonérations facultatives en matière de taxe communale ou intercommunale d’aménagement,*
- *Désignation d’un membre du conseil municipal pour prendre la décision relative à une demande de déclaration préalable,*
- *Questions diverses*

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le maire rappelle le contexte et propose que le nom des personnes citées dans le PV de la séance précédente en référence aux travaux d’extension du réseau d’assainissement jusqu’à la parcelle N°560 soient remplacés par les numéros de parcelles concernés.

Le maire informe le conseil d’une révision du devis prévu pour ces travaux d’assainissement avec une diminution de celui-ci à 4000 € au lieu de 30000 €.

Le maire propose de procéder au vote.

## **ECHANGE SUR LE PROJET EOLIEN DE LA CROIX DE BOUDET,**

En préambule, le maire rappelle le contexte de publication d’une lettre ouverte à la mairie de Saint Beauzély sur les journaux Midi Libre et Journal de Millau par plusieurs associations.

Un mémo concernant le projet des éoliennes de la croix de Boudet a été communiqué par Mr LUSPIN Olivier à chaque membre du conseil municipal qui sont invités individuellement à exposer leur avis sur ce projet après avoir pu prendre connaissance des points suivants :

- *Planning de réalisation*
- *Données techniques*
- *Cout de l’investissement/gain pour la commune*
- *Conclusion de l’enquête publique du 17 aout 2020*
- *Avis de la fédération des Grands Causses sur l’éolien*
- *Position de la commune de Mauriac et nuisance visuelles et sonores*

Le maire rappelle que la commune a déjà communiqué son avis sur ce projet éolien en 2006 au cours du mandat de Mr Ginesty Pierre et au cours du précédent mandat par lui-même. Que la commune n'a pas d'obligation juridique sur le débat de ce projet en conseil municipal.

Chaque membre du conseil a pu exposer en concertation son avis argumenté sur le projet. Au terme de ce débat le conseil municipal se prononce globalement favorable au projet d'implantation éolien sur la croix des Boudets avec 9 avis favorables, 2 avis défavorables et 4 abstentions.

#### **DM OP 000 ETUDE LOTISSEMENT LE PONT 2,**

Le maire rappelle qu'une nouvelle étude a été réalisée en phase 2 du projet. Celle-ci a généré une plu évaluée de 1754 €. Le maire propose d'utiliser le compte de produit de cession en crédit au budget communal (vente de terrain) et propose de procéder au vote.

#### **DM BUDGET ASSAINISSEMENT – OPERATION 18 – EXTENSION LES GARDIES,**

Monsieur le maire rappelle le contexte d'extension de l'assainissement les Gardies avec un raccordement supplémentaire pour un montant de 215.04 €. Mr le maire propose d'utiliser le compte créditeur de l'opération Barruques et de transférer cette somme sur l'opération 18 extension les Gardies.

Mr le maire propose de procéder au vote.

#### **DM BUDGET ASSAINISSEMENT – OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE PENALITE – CREDIT AGRICOLE**

Monsieur le Maire explique que la commune a procédé à une renégociation de la troisième tranche de l'emprunt contracté sous le mandat de Mr Christian Marchand pour l'assainissement d'Azinières et de la rue du Barry. Cette renégociation entraîne des pénalités d'un montant de 8853 € mais permet un gain de 15 000 € sur le crédit en cours. Monsieur le maire propose une réattribution des 8853 € au compte 6688 (fournitures et entretien) créditeur de 21300 €.

Monsieur le maire propose de procéder au vote.

#### **EXONERATION DES ORDURES MENAGERES AUPRES DES GENDARMES ET DU CAMPING,**

Monsieur le Maire rappelle le contexte concernant la gendarmerie actuellement en travaux et propose l'exonération de la taxe des ordures ménagère pour cette dernière.

Monsieur le maire rappelle le contexte du vote de l'exonération des loyers 2020 du camping de la muse au conseil municipal du 28 septembre 2020 pour cause de COVID et inondation de la piscine au cours duquel l'exonération de la taxe des ordures ménagère a fait l'objet d'un oubli.

Monsieur le Maire propose donc l'exonération de la taxe des ordures ménagères pour l'année 2020 pour Mme Fondochi Dolores.

Monsieur le maire propose de procéder au vote.

Mr Patrice Fondochi représenté par Mr olivier Luspain ne vote pas.

**ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE « CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE »**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint expose au conseil municipal qu'il convient d'attribuer les marchés aux entreprises ayant répondu à l'appel d'offres afin de réaliser la construction d'une salle polyvalente.

Ce marché à procédure adaptée a été divisé en 15 lots. L'appel d'offres a été déposé en ligne le 11/08/2020 et clos le 14/09/202 à 12 h. Les lots n° 4,5 et 8 ont été déclarés infructueux par délibération n°2020\_080 du 28/09/2020. Une négociation directe a été engagée. Trois entreprises au minimum ont été contactées pour fournir des devis sur chacun de ces lots.

L'analyse des offres a été réalisée par notre mae : Monsieur Eric Bertrand architecte, le bureau d'étude CETEC, Carré de vie et validé par la commission d'appel d'offres et tient compte de l'analyse des devis fournis lors de la négociation des lots infructueux selon les critères définis par le règlement de l'appel d'offre.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint présente le rapport sur la remise des offres.

LOT 1 - Terrassement /VRD  
LOT 2a - Renforcement de sol  
LOT 2b - Gros œuvre  
LOT 3 - Charpente  
LOT 4 - Couverture/zinguerie  
LOT 5 - Dallage  
LOT 6 - Menuiserie extérieure  
LOT 7 - Plâtrerie/Cloisons sèches  
LOT 8 - Menuiserie intérieure  
LOT 9 - Chape/Carrelage/Faïence  
LOT 10 - Peinture  
LOT 11 - Electricité/Chauffage  
LOT 12- Plomberie/Sanitaire/Ventilation  
LOT 13- Métallerie  
LOT 14- GTB

Mr le maire est invité à sortir de la salle et ne participe pas aux votes.

**Le conseil municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré,**

**CHOISIT par vote à l'unanimité :**

LOT 1 - Terrassement /VRD	- ent. SA2P	- montant 38 343.42 € ht
LOT 2a - Renforcement de sol	- ent. MENARD	- montant 27 800.00 € ht
LOT 2b - Gros oeuvre	- ent. LETELLIER	- montant 40 605.73€ ht
LOT 3 - Charpente	- ent. BOISSIÈRE et fils	- montant 279 731.84 € ht
LOT 4 - Couverture/zinguerie	- ent.MIRRAMONDMASSOL	- montant 62 350.00 € ht offre négociée
LOT 5 - Dallage	- ent. COMAC	- montant 29 207.00 € ht offre négociée
LOT 6 - Menuiserie extérieure	- ent. BOISSIÈRE et fils	- montant 27 692.19€ ht
LOT 7 - Plâtrerie/Cloisons sèches	- ent.NOUAL Gérard	- montant 12 115.20 € ht
LOT 8 - Menuiserie intérieure	- ent. BOISSIÈRE et fils	- montant 16 146.68 € ht offre négociée
LOT 9 - Chape/Carrelage/Faïence	- ent. CAUMES et fils	- montant 12 717.60 € ht
LOT 10 - Peinture	- ent. GASTON Père et Fils	- montant 7 853.90 € ht

LOT 11 - Electricité/Chauffage	- ent.CAUMES	- montant 55 913.67 € ht
LOT 12- Plomberie/Sanitaire /Ventilation	- ent.DURAND	- montant 18 407.10 € ht
LOT 13- Mettallerie	-ent.Sas ANGLES	- montant 4 146.00 € ht
14- GTB	-ent. MET	- montant 10 867.45 € ht

Début des travaux estimé à janvier 2021.

### **NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. le Maire expose le nouveau plan de financement de la salle polyvalente.

<b>Salle Polyvalente GLOBAL</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
			%
Avant-Projet	3 000,00 €	DETR	267 152,40 € 37,80
Etude de sol	4 011,70 €	Région Occitanie	128 779,56 € 18,22
Etude thermique	2 000,00 €	Conseil départemental	135 000,00 € 19,10
		ComCom	33 394,05 € 4,73
Travaux	643 897,78 €		- €
Maitrise d'œuvre	44 750,90 €		- €
SPS	2 768,76 €		- €
Bureau de contrôle	6 310,20 €	Reste à charge	142 413,32 € 20,15
<b>TOTAL</b>	<b>706 739,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>706 739,33 € 100</b>

M. le Maire propose de procéder au vote.

### **VENTE DE L'ANCIENNE MAIRIE**

M. le Maire présente une offre de 84 000 € avec des frais d'agence de 5000 € qui représente un prix net vendeur de 79 000 € avec frais notaire de 5 % à la charge de l'acheteur.

Mr le Maire propose de passer au vote pour la vente de l'ancienne mairie au prix de 79 000 € net vendeur.

### **MODIFICATION TARIF DE VENTE DU LOT 4 LOTISSEMENT LE PONT**

Afin de clore l'opération lotissement le Pont pour laquelle il reste 1 terrain à vendre, M. le Maire propose de baisser le prix du terrain au tarif de 20 € le m2 soit pour 917 m2 un prix de vente à 18 340 € TTC.

M. le maire propose de procéder au vote.

### **CHEMIN D'ACCES A LA BAUME**

M. le Maire nous informe que le chemin d'accès à la Baume est classé en qualité de chemin rural depuis 1972 et appartient donc au domaine privé de la commune.

A ce jour, ce chemin d'accès dessert les habitations les Baumettes ainsi que la Baume. Toutefois, la SCI Les Baumettes a installé un portail à l'entrée du chemin d'accès à la Baume qui entrave l'accès libre à la Baume par ce chemin.

Afin de défendre la propriété de ce chemin rural par la commune, M. le Maire propose d'engager une procédure juridique à l'encontre de la SCI Les Baumettes auprès du tribunal d'instance de Rodez afin de reconnaître la propriété de ce chemin rural par la commune de Saint Beauzély.

M. le Maire propose de passer au vote.

**DIVISION ET PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVE – ROQUECANUDE**

Mr le Maire nous expose la nécessité de procéder au déclassement du chemin d'accès au domaine de Roquecanude du domaine public au domaine privé. Ce chemin n'est plus utilisé et se trouve au cœur d'une parcelle privé. Il s'étend du domaine de Roquecanude à la route actuelle sur une longueur d'environ 125 m. Mr le Maire propose de mandaté un géomètre expert pour délimiter le tronçon afin d'engager la cession du chemin et précise également que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

M. le Maire propose de procéder au vote.

**DELIBERATION FIXANT LES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT**

Mr le Maire propose de fixer les exonérations en matière de taxe communale ou intercommunale d'aménagement concernant les 4 logements HLM sur le lotissement le Pont 2.

M. le Maire propose de procéder au vote.

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PRENDRE LA DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE,**

M. le Maire quitte la salle du conseil car proche des demandeurs de la déclaration préalable. Le conseil municipal en concertation et à l'unanimité procède à la désignation de Mme Sylvie LAURENT-ROULLET comme décisionnaire pour la demande de déclaration préalable concernée.

**QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ M. le Maire nous informe qu'il manque actuellement 642 € pour le règlement de l'installation d'un vidéoprojecteur au sein de l'école primaire de la commune. Il propose de prendre cette somme sur l'opération 13 (salle polyvalente) et de la mettre au compte de l'opération 118 – opération informatique.

M. le Maire propose de procéder au vote.

- ❖ **Délibération pour la prise en charge par la commune des nids de frelons asiatiques sur les parties publics et privées.**

Dans le cadre de la prolifération des nids de frelons asiatique sur la commune, M. le Maire propose la prise en charge des frais de démantèlements des nids de frelons asiatique de la commune aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé.

M. le Maire propose de procéder au vote.